



Présents : G. BOUHIN, J. BOULCOURT, E. BOURIOT, D. CÔTE, I. CUENOT, D. DAYET, M. DESTAING, C. GARNIER, D. GARNIER, J-P GURTNER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, P. PREVALET, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, M. SPATARO, M. TOMASZEWSKI, S. VIEILLE, I. VINAI.

Excusé : V. BRUGHERA, P. FUMEY procuration E. BOURIOT

3 auditeurs

J-P GURTNER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum est atteint.

1. Vie de la commune

➤ Point sur les comités consultatifs

- Association : Nathalie SIEVERT, Jessica BOULCOURT, David CÔTE, Olivier MARLOT, Christophe GARNIER, Sonia VIEILLE, Marion SPATARO, Mounia TOMASEWSKI, Delphine GARNIER, Noëlle COMTE, Madelaine CHAPPELLIER.
- Communication : Nathalie SIEVERT, Jessica BOULCOURT, Jean-Pierre GURTNER, Marie DESTAING, Sonia VIEILLE, Delphine GARNIER, Norbert PECOT, Pierrette JEANNIN, Danièle MERCET, Safiye GÜL, Pauline BAILLON.
- Forêt : Marc SAULNIER, Marion SPATARO, Guillaume BOUHIN, David CÔTE, Christophe MICHEL, David DAYET, René CHAMBELLAND, Corentin FAVRE, Gilbert CUENOT, Michel MAGNET, Georges REGNIER.

➤ Caveaux

Dans le cadre de la gestion du cimetière communal, la municipalité engage une réflexion sur la remise en service et la valorisation des caveaux devenus disponibles suite aux opérations de relèvement.

Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des emplacements existants, tout en répondant aux besoins des familles dans des conditions organisées. Afin d'encadrer ces attributions, une tarification adaptée sera prochainement définie. Une décote de 40% par rapport aux caveaux neufs a été convenu lors des discussions. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie.

➤ Rue de Chapelle d'Huin

Suite aux constats de l'état de dégradation de la rue et aux prochains travaux de mise en séparatif qui débuteront en juin, le conseil envisage d'enfouir les réseaux secs et refaire son aménagement. Avant d'avancer et de prendre une décision définitive, une demande de prix sera effectuée auprès du SYDED et d'entreprises de terrassement.

➤ Les membres du CCAS retenus sont les suivants : Le Maire en tant que Président +

Elues : Isabelle CUENOT, Isabelle VINAI, Mounia TOMASZEWSKI, Pascale FUMEY

Administrées : Martine PREVALET, Micheline MOUROT, Marie-Hélène BERTHOD, Marie-Thérèse CUENOT.

2. Approbation des CFU (Compte Financier Unique) 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui présente de manière synthétique la situation financière réelle de la collectivité à la clôture de l'exercice. Il remplace désormais deux documents distincts : le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion tenu par le trésorier.

Ce document met en parallèle les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives, qu'il s'agisse des dépenses engagées ou des recettes perçues. Il permet ainsi d'identifier les éventuels écarts entre ce qui avait été prévu et ce qui a été effectivement exécuté.

Le CFU constitue un outil essentiel pour vérifier la bonne gestion des finances communales, analyser les résultats de l'exercice et disposer d'une vision claire, fiable et simplifiée de la situation budgétaire.

En résumé, il s'agit d'un bilan annuel modernisé et plus lisible, qui facilite la compréhension et le contrôle de la gestion financière par les élus.

Le Maire présente successivement le Compte Financier Unique (CFU) pour chacun des budgets : le budget principal, le budget assainissement, le budget eau, le budget bois ainsi que le budget caveaux.

Conformément aux règles en vigueur, il quitte ensuite la salle et ne prend pas part au vote. Nathalie SIEVERT est alors désignée présidente de séance pour procéder à la délibération.

À l'issue des échanges, l'ensemble des budgets présentés est adopté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat 2025 du budget général et des budgets annexes et services

AFFECTATIONS DES RESULTATS					
FONCTIONNEMENT	Résultats antérieurs reportés	Résultat de 2025	Résultat à affecter	Affectation au 1068 au BP 2026 en recette d'investissement	REPORT 2026 Excédent ou déficit
PRINCIPAL	3 149 241.26 €	866 191.63 €	4 015 432.89 €		4 015 432.89 €
EAU	75 275.57 €	101 261.60 €	176 477.17 €		176 477.17 €
ASSAINISSEMENT	116 395.67 €	137 065.36 €	253 461.03 €		253 461.03 €
BOIS	399 404.52 €	83 160.50 €	482 565.02 €		482 565.02 €
CAVEAUX	2 940.99 €	0.00 €	2 940.99 €		2 940.99 €
INVESTISSEMENT	Résultats antérieurs reportés	Résultat de 2025	Résultat à affecter		REPORT 2026 Excédent ou déficit
PRINCIPAL	-627 019.83 €	-1 737 396.35 €	-2 364 416.18 €	2 364 416.18 €	0.00 €
EAU	-195 604.52 €	253 912.60 €	58 308.08 €		58 308.08 €
ASSAINISSEMENT	-248 975.85 €	314 570.72 €	65 594.87 €		65 594.87 €
BOIS	-54 387.74 €	51 384.74 €	-3 003.00 €	3 003.00 €	0.00 €
CAVEAUX	-15 166.69 €	-35 791.67 €	-50 958.36 €	2 940.99 €	-48 017.37 €

Monsieur le Maire présente par budget les affectations du résultat, après délibération l'ensemble est approuvé à l'unanimité

4. Vote du budget général 2026

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté	- €	002	Excédent reporté	1 651 016.71€
011	Charge générales	451 600.00€	70	Produits services	70 100.00€
012	Charges de personnel	427 000.00€	73	Impôts et taxes	1 088 209.00€
014	Atténuation produits	64 748.00€	74	Dotation participation	795 207.00€
65	Autres charges gestion courante	395 771.00€	75	Autres produits	420 000.00€
66	Charges financières	35 000.00€	76	Produits financiers	2 000.00€
67	Charges exceptionnelles	2 000.00€	77	Produits exceptionnels	1 000.00€
68	Dépréciation créances	100.00€	78	Reprise sur amort et prov	
023	Virement à la section investissem.	291 958.36€	13	Atténuation de charges	500.00€
042	Dotations amortissement c/681	74 626.61€	042	Quote sub transférées	
TOTAL DEPENSES FONCT		1 742 803.97€	TOTAL RECETTES FONCT		4 028 032.71

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	2 364 416.18€	021	Vir. section fonctionnement	291 958.36€€
16	Emprunt rembours. en capital	210 000.00€	1068	Affectation résultat	2 364 416.18€
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00€	10	FCTVA	300 000.00€
204	Sub. d'équipement versées	464 130.00€	10	Dotations fonds divers	10 000.00€
21	Immobilisations corporelles	1 855 986.71€	13	Subventions	2 306 467.57€
23	Immobilisations en cours	349 347.02€	16	Emprunt et cautions	0.00€
27	Autres immobilisations financières	51 958.36€	045	Opération sous mandat	8 395.70€
45	Opération sous mandat (4581)	8 395.70€	040	Amort. immo c/28 détaillé	74 626.61€
041	Opérations patrimoniales	1 034.14€	041	Opérations patrimoniales	1034.14€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		5 355 268.11€	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		5 356 898.56€

Fongibilité des crédits

Dans le cadre de l'exécution du budget 2026, le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à ajuster la répartition des crédits entre les différents chapitres, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Ces ajustements pourront être réalisés dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à la réglementation en vigueur, et à condition de ne pas modifier les crédits consacrés aux dépenses de personnel.

Cette mesure permet d'apporter davantage de souplesse dans la gestion budgétaire au cours de l'année, en évitant d'avoir à recourir systématiquement à une décision modificative pour chaque ajustement. Cette autorisation est accordée pour l'année 2026 et devra être renouvelée chaque année.

Accord à l'unanimité

5. Vote des taux de fiscalité directe locale

Fixation des taux d'imposition pour 2026.

Monsieur le Maire présente l'état 1259, document transmis par les services fiscaux, qui détaille les bases prévisionnelles d'imposition, les produits attendus, ainsi que les mécanismes de compensation liés aux réformes fiscales en cours.

Au regard de ces éléments, et malgré une baisse estimée des recettes d'environ 4 000 €, Monsieur le Maire propose de faire le choix de **maintenir les taux d'imposition au niveau fixé en 2019** pour l'année 2026, afin de ne pas alourdir la fiscalité pour les administrés.

Les taux sont donc fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28,16 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **14,44 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **15,13 %**

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux services préfectoraux, ainsi que l'état 1259 dûment complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération rendue exécutoire.

6. Vote des budgets annexes et services 2026

Budget Assainissement				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	228 545.38€	Recettes	639 065.83€
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 808 058.12€	Recettes	1 996 240.25€
Budget Eau				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	403 846.00€	Recettes	595 919.59€
INVESTISSEMENT	Dépenses	884 345.64€	Recettes	944 151.33 €
Budget Bois				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	619 790.00€	Recettes	769 562.02€
INVESTISSEMENT	Dépenses	125 019.67€	Recettes	125 523.00€

Budget Caveaux				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	51 958.36€	Recettes	69 899.35 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	102 916.72€	Recettes	102 916.72 €

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte l'ensemble des budgets présentés.

7. Cession des parcelles AC98, 93 et 92

Rue de Besançon

Dans le cadre de la régularisation foncière de la rue de Besançon, il est proposé de procéder à la cession de plusieurs parcelles communales au profit des propriétaires riverains concernés comme suit :

- Parcelle AC 98 d'une superficie de 61 m² au profit de Mme Nathalie MARCHAND,
- Parcelle AC 93 d'une superficie de 26 m² au profit de M. Jean-Paul POUX,
- Parcelle AC 92 d'une superficie de 32 m² au profit de Mme Danielle BAVEREL.

Ces parcelles, intégrées dans l'enceinte privés des riverains, n'ont étonnamment jamais fait l'objet d'une mutation. Au vu des surfaces et de l'antériorité concernant la jouissance de ces dernières, la maire propose de les céder gracieusement et ainsi faciliter la mutation future des biens. En contrepartie, les riverains prendront en charge un géomètre pour valider définitivement les limites ainsi que l'ensemble des frais de mutation.

Accord à l'unanimité

8. Stagiairisation de Monsieur Antoine VAN HECKE

M. Antoine VAN HECKE donne entière satisfaction dans ses fonctions d'agent technique au sein des services municipaux. Après une année d'exercice en qualité d'agent contractuel, il est proposé de le nommer stagiaire à compter du 1^{er} mai 2026 afin de consolider son parcours professionnel au sein de la collectivité.

Cette stagiairisation implique préalablement l'ouverture d'un poste à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2026.

Accord à l'unanimité

9. Tableau des effectifs

Présentation du nouveau tableau des effectifs de la commune de LEVIER à compter du 1^{er} mai 2026 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	
adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h
adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h
adjoint administratif territorial contractuel	1 poste à 35 h occupé à 80%
Cadre d'emploi des adjoints d'animation	
adjoint territorial d'animation	1 poste à 31,10 h
Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine	
adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 28 h
Cadre d'emploi des services techniques	
agent de maîtrise	1 poste à 35 h
adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	2 postes à 35 h
adjoint technique territorial	1 poste à 22.50 h
adjoint technique territorial	1 poste à 35 h
adjoint technique territorial contractuel (agent d'entretien)	1 poste à 22 h

Accord à l'unanimité

10. Marché de travaux de la rue de Salins

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs vont prochainement débuter et seront réalisés en coordination avec la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

À l'issue de ces interventions, la chaussée sera entièrement reprise afin de garantir une voirie renouvelée et durable. Dans cette perspective, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux de réfection de la voirie.

Après la phase de consultation et de négociation, il est proposé de retenir la société Roger Martin, dont l'offre est la mieux-disante, pour un montant de 995 322.07€ HT soit 1 194 386.48€ TTC comprenant également l'aménagement de la rue du Moutet et le tronçon impacté par les travaux de la rue du Plane.

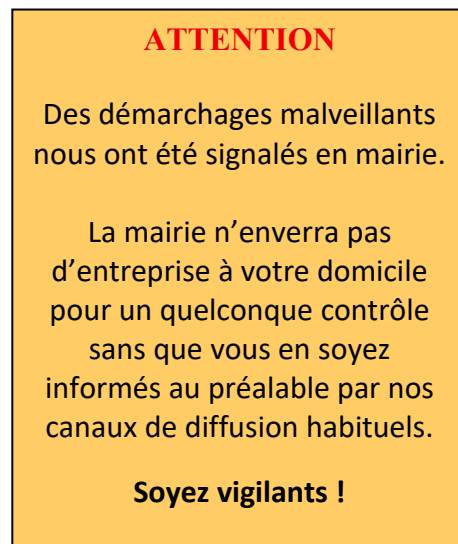
Accord à l'unanimité

11. Questions diverses

La Municipalité remercie l'association « Vert chez Vous » à l'initiative de l'Opération Levier Propre ! du 25 avril. Cette opération citoyenne permet de ramasser et trier les déchets.

Vente de bois mardi 5 mai à 20h à la salle Les Halles (feuille des lots disponible en mairie).

RAPPEL Fête des Mères : coupon-réponse pour la participation au repas à redonner au secrétariat de mairie **avant le lundi 18 mai.**



INTERVIEWS COMMERÇANTS AVRIL 2026



Groupama Agence de proximité

L'agence **Groupama de Levier** accompagne au quotidien les particuliers, les professionnels et les exploitants agricoles du territoire dans la protection de leurs biens, de leur activité et de leurs proches.

Implantée localement, notre agence s'appuie sur une **connaissance fine du tissu économique et des enjeux du secteur**, afin de proposer des solutions d'assurance et de services adaptées aux besoins de chacun : assurances auto, habitation, santé, prévoyance, épargne, retraite et assurances professionnelles.

Notre équipe de conseillers est engagée à offrir un **accompagnement personnalisé**, fondé sur l'écoute, la proximité et la confiance. Nous mettons un point d'honneur à être disponibles, réactifs et à construire des solutions durables, dans une relation de long terme avec nos clients.

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h

(Fermé le mercredi après-midi)

- Le samedi : 9h00-12h

Le mot : « Choisir l'agence Groupama de Levier, c'est faire le choix d'un **assureur mutualiste de référence**, proche de ses sociétaires et pleinement investi dans la vie locale ».



Demeterre – Agence de Levier

Présente sur la commune depuis plusieurs années sous l'enseigne **SAS Vallet Levier**, l'agence est rattachée au **groupe Demeterre** depuis janvier 2026.

L'équipe se compose de deux mécaniciens et d'un apprenti pour l'atelier, ainsi que de deux magasiniers dédiés aux pièces détachées et au secteur élevage.

L'agence propose différents services : Mécanique et entretien de matériels, installation d'équipements en bâtiments agricoles (logettes, tapis, etc.), développement d'une activité dédiée au domaine de l'équitation (matériel pour cavaliers et chevaux), Achat et vente de matériel, Libre-service au magasin pour les pièces détachées, consommables et équipements divers.

Grâce à sa proximité, l'agence est en mesure de répondre aux besoins de chacun, principalement dans le domaine agricole, mais également auprès des particuliers.

Horaires d'ouverture :

- HIVER (octobre à mars) : Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

- ETE (avril à septembre) : Du lundi au vendredi : 8h00-12h / 13h30-17h

Service dépannage : Astreinte week-ends et jours fériés

Le mot : « Nous vous accompagnons avec **PASSION** »



Magasin U EXPRESS Levier

Le magasin U Express de Levier, appartenant au groupe Schiever (environ 150 magasins en France), est un commerce de proximité qui répond aux besoins quotidiens des habitants. Il a évolué au fil du temps en s'appelant ATAC, puis Bi1, avant de devenir U Express. Composé d'une quinzaine de salariés, il prévoit la construction d'un nouveau magasin de 1500 m², permettant de renforcer son offre et de créer de nouveaux emplois. Le magasin propose à la fois des produits de marque U et des marques nationales.

Horaires d'ouverture :

- HIVER : Du lundi au samedi : en continue 8H00 – 19H30

- ETE : Du lundi au samedi : en continue 8H00 – 20H00

Les dimanches : 8h30 – 12h30

Le mot : « U Express vous propose une gamme de produits de qualité à des prix attractifs. »
« U, Commerçants Autrement »